

**TRIBUNAL
DE PREMIERE INSTANCE
DE VERVIERS**

Verviers, le 4 décembre 2001.

Cabinet du Président

rue du Tribunal 4
4800 Verviers
tél. 087/32.37.21
fax. 087/32.37.27

Monsieur Jean-Louis MARCHAL
Ingénieur - Expert en construction routière
route de Rixensart 41

1300 WAVRE.

v. réf. 7777
Objet : Expertises judiciaires.

Monsieur MARCHAL,

J'ai bien reçu votre lettre de ce 26 novembre 2001 par laquelle vous vous mettez à la disposition de notre tribunal en qualité d'expert judiciaire.

Vous devez savoir qu'il n'existe officiellement aucune liste d'experts près les tribunaux, ce titre n'ayant d'ailleurs aucune existence légale.

Au tribunal de première instance de Verviers, nous avons constitué une base de données dans laquelle nous insérons ceux qui font offre de service pour remplir des missions d'expertise. En outre, je veille à transmettre personnellement à chaque magistrat de la juridiction une copie de la lettre qui m'est adressée.

Ainsi, celui qui est amené à devoir ordonner une mesure d'expertise peut ainsi effectuer plus facilement la recherche d'un expert dans un domaine donné et apprécier ses compétences et qualités. Chaque juge garde une totale liberté dans le choix des experts qu'il désigne.

Pour ce qui concerne votre demande, je vais alors procéder comme je viens de vous l'indiquer.

Je vous remercie, en tous les cas, de nous avoir proposé votre collaboration.

Je vous prie de croire, Monsieur MARCHAL, en mes sentiments les meilleurs.

Le président du tribunal,


Claude VIELLEVOYE.